

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 mai 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 334** Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris (15e).

**Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris (15<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris, 238 rue de la Convention 75015 Paris. 2016\_00677 122781.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**